

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

De la Nation 80 De la Commune 40 De la Nation 2 Sac de bled et deux sacs d'avoine comme les enfants ne peuvent pas faire six sacs de bled qui doit être pour la pension la Commune lui fait le reste plus 10 à cinq Char.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? 0

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *est 120 à l'ici à côté*

c. Fondations? 0

d. Caisse communales? *Intérêt de la somme sci de l'Etat qui monte à 6000*

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? 0

g. De biens-fonds? *le Jardin et le Chenavier qui est déjà marqué à côté*

h. Ou d'autres capitaux quelconques? 0

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Observations.

La Commune ayant changé les des que je suis Rigent. auparavant il y avait une maîtresse d'école, ils ont trouver en Commune que les filles s'étaient négligées pour l'écriture, et l'arithmétique. Ils ont trouver bon de mettre tous les enfants ensemble soit Garçons soit Filles, et de tenir un petit Rigent pour les filles. Il y a un petit Rigent actuellement depuis la St Martin à Laque à qui la commune livre une partie de la pension destinée pour la maîtresse d'école et la commune retient l'autre partie, à cause de cela je suis chargé de l'entretien de la dite Ecole, des pâques à la St Martin. Votre dév. O. Serviteur

173 No 87

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

2.° Ecole

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Cristler*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *au Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *de Cristler*

d. District? *de Morges*

e. Canton? *du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Epaves 1/2 heure Timonet 1/2 heure & Montigny 1/2

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Cristler*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *16 Garçons 18 Filles*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. Villard S. Croix, Bultigny, Ecublens, Prilly

b. Leurs distances réciproques. Villard et Bultigny, 1/2 heure, Ecublens 1/4 d'heure, Prilly 1/2 heure.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? Prières les premiers éléments, leur apprendre à lire les faire reciter du Catéchisme, les Psaumes et les Cantiques

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? en hiver.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? les Livres de D'Allet

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? une visite d'école tous les ans en hiver. Pour choisir ceux qui peuvent changer d'école par leur savoir

9°. Durée de l'école chaque jour? 1 heure

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? classés en 2^{me} et 3^{me} classe

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? établis provisoirement après l'avoir communiqué à la Chambre Administrative par la commune et le citoyen Pateur d'ici le 11^{bre} 1798.

b. D'où est-il? De Romanel d'ici de Morges.

c. Son nom Henri Foderay

(3)

d. Son âge. 17 ans 1/2

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? 0

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? 21^{bre} 1798

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? à Romanel

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? agriculture

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } 16 garçons 14 filles
b. En été, } soit garçons ou filles.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école. 0

a. Possède-t-elle de pareils fonds? 0

b. Quelle en est la valeur? 0

c. Source des revenus. auprès de la commune

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? - 0

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? -

15°. Bâtiment de l'école. 0 La Commune a promis un logement

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? - 0

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? une chambre provisoirement dans le logement du 1^{er} Régent

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? il n'y a point de maison communale pour cette école, mais la commune est chargée d'en procurer une pour tenir l'école

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. - la commune.

174

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? 82 £ 10 S. Charles de Boisd. De cette pension le Régent n'en perçoit que 1/3. La Commune retient le reste dont elle doit porter à compte l'intérêt, pour augmenter la fondation de cette Ecole.
B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? 0
- b. Ou des sommes assignées & payées, à l'école? la Commune a reçu de l'ancien Gouvernement 550 £ pour la fondation de cette Ecole dont elle doit payer l'intérêt au Régent.
- c. Fondations?
- d. Caisses communales? autre l'intérêt Sci d'abus elle doit livrer 35 £.
- e. Biens d'église? 0
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? 0
- g. De biens-fonds?
- b. Ou d'autres capitaux quelconques? De la Bourde des Pauvres 20 £.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

C'est la 2^{de} Ecole.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? Sallens.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? De la Paroisse de Sides. Agence de Sallens.

d. District de Morges.

e. Canton Du Semur.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il y a deux Maisons à un quart de distance.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Pradeville hameau de huit Maisons.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Un quart d'heure de distance.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Le nombre de huit Enfants.

175 No 88